

Audit de suivi de la mise en œuvre des recommandations essentielles

Direction des ressources / Direction du développement et de la coopération

L'essentiel en bref

Quatre audits réalisés entre 2016 et 2018 au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) ont débouché sur des recommandations importantes, dont le Contrôle fédéral des finances (CDF) a vérifié la mise en œuvre à la fin de l'année 2019. Le présent rapport ne traite que de l'avancement de la mise en œuvre de ces recommandations. Les informations concernant le contexte, les risques et les résultats des audits figurent dans les rapports d'audit publiés¹.

Le CDF estime que le DFAE a bien mis en œuvre les recommandations. L'orientation de ses recommandations a été respectée dans l'ensemble. Dans certains cas, des solutions ont pu être trouvées en recourant à des instruments existants. Le système de rémunération fonctionnel en particulier, introduit entre-temps au DFAE, a grandement contribué à la mise en œuvre des mesures requises.

Procédures de transfert de personnel

Le rapport comprenait six recommandations à l'intention du DFAE, dont l'une hautement prioritaire. Toutes ont fait l'objet d'un audit de suivi. Le CDF a constaté que les mesures de mise en œuvre prises par le DFAE reprenaient les idées de base du CDF.

Seule la recommandation n° 5, qui invite le DFAE à examiner si les postes doivent être occupés par du personnel transférable ou non transférable, n'a pas encore pu être entièrement mise en œuvre. Cet examen entraîne en effet une grande charge de travail. Il devrait être terminé au cours des années 2020/21.

Aide à la transition pour la Serbie

L'audit initial a été réalisé auprès de la Direction du développement et de la coopération (DDC) et du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Il a abouti à cinq recommandations, dont deux ont fait l'objet d'un audit de suivi. Les mesures de mise en œuvre ont été élaborées par la DDC, le SECO a été consulté ou associé aux travaux.

Les mesures mises en œuvre répondent aux attentes du CDF, les recommandations sont considérées comme appliquées.

¹ « Audit des procédures de transfert de personnel au sein du DFAE » (16410), « Audit de l'aide à la transition pour la Serbie » (16472), « Audit de gouvernance suite au transfert des services centraux » (17417) et « Audit des achats de biens et de services pour les opérations humanitaires » (18356). Tous les documents sont disponibles sur le site Internet du CDF (www.cdf.admin.ch).

Gouvernance suite au transfert des services centraux de la DDC vers la Direction des ressources du DFAE

Le CDF avait examiné le regroupement des services centraux du DFAE. Le rapport contient six recommandations, dont deux hautement prioritaires (n° 1 et 5). Pour celles-ci, une nouvelle analyse des unités d'organisation restées à la DDC a dû être effectuée fournissant des prestations en matière de personnel ou de finances.

Dans son audit de suivi, le CDF a constaté que les analyses ont été réalisées avec la profondeur requise. Etant donné que la Direction des ressources et la DDC n'ont pas pu parvenir à un accord dans les deux cas, les décisions ont été transmises plus haut au secrétaire général et au chef de département. Ces derniers ont décidé de conserver le statu quo dans une large mesure. Les analyses permettent au CDF de comprendre qu'un transfert des unités n'aurait apporté que des avantages économiques mineurs tout en occasionnant des inconvénients opérationnels majeurs.

La recommandation n° 6 reste en suspens pour le moment. L'harmonisation recommandée des postes de la DDC et du reste du DFAE (classification et désignations des fonctions) représente une grande charge de travail et ne pourra être achevée qu'en 2020.

Achats de biens et de services pour les opérations humanitaires

Le rapport d'audit comprend trois recommandations, qui ont toutes dû être vérifiées. Le CDF estime que les deux premières ont été mises en œuvre. Dans les deux cas, l'Aide humanitaire (AH) de la DDC a amélioré l'application d'instruments existants, de même que la documentation.

Demandée dans la troisième recommandation, la description des canaux d'achat n'est pas encore terminée. Le comité des opérations de l'AH exige qu'un complément soit apporté au concept concernant les biens de secours, qui lui a été soumis en décembre 2019. Ces travaux devraient être achevés dans le courant du premier semestre 2020.

Texte original en allemand